



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION
14 mai 2007

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 mai 2007 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents :

Présents : 22
Absents : 2
Votants : 24
Affiché à la mairie :
le 18 mai 2007

Monsieur Jean-Michel IMBERT, Maire Délégué.

Mme Nelly RIMBERT, Mrs Christian MOREL, Pierre DUPAS, Patrick PICARD et Jacky JOANNIS, Adjoints.

Mmes et Mrs Yvette SALA, Henri SILVAN, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Marie LEGENDRE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylvaine SAMOUR, Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN et Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Absents :

Mrs Bernard PONTHEU et Jean-Marie DUGNY, excusés et représentés

Secrétaire :

Mme Martine BLANVILLAIN

CREATION CRECHE

Mme CANET, de la mutualité française Côte d'Or-Yonne, présente au conseil le nouveau projet de crèche de 20 berceaux dans le parc d'activités de la Chapelle, après le retrait de plusieurs entreprises du projet initial interentreprises. Seules deux entreprises sont toujours partantes pour un berceau chacune. Si la commune s'engage pour les 18 berceaux restants, sa participation s'élèverait à 131 660 € par an. La mutualité construit et gère le fonctionnement – occupation des berceaux et personnel-. L'estimation du personnel est calculée avec un taux de remplissage de 65 % minima pour obtenir la participation de la CAF au taux plein. L'ouverture est prévue sous la forme d'un multi accueil (15 places environ) le reste en halte garderie. La participation de la commune est compensée par le contrat enfance à hauteur de 50 %. Une convention proposée à chaque partenaire définit les droits de chacun, les conditions et la composition de la commission d'admissibilité. Les assistantes maternelles travailleront en parallèle avec cette structure. Le conseil municipal est favorable à cette réalisation qui répond à une demande et donne son accord pour les 18 berceaux. L'ouverture est prévue 2^{ème} semestre 2008.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE – 2007

Conformément au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 relatif aux redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution d'électricité, la redevance due par EDF pour l'année 2007 s'élève à :

$[(0,183 \times 4\,226) - 213] \times 1,1088 = 621,32 \text{ €}$

Le conseil *commet* le receveur municipal pour encaisser cette somme.

J.J. ROUSSEAU - PARTICIPATION SUPPLEMENTAIRE AU VOYAGE DE FIN D'ANNEE

Pour l'année scolaire 2006/2007, la commune a alloué, aux groupes primaires, un crédit de 180 € par classe pour leur projet. Or, le groupe J.J. ROUSSEAU a prévu pour le voyage de fin d'année un voyage en train jusqu'à Paris avec visite du musée du Louvre et du Château de Versailles dont le coût est estimé à 3 854,00 € (41,00€ par personne). La participation de la coopérative scolaire et des parents (5€enf.) ne couvre pas ce coût important. Une participation exceptionnelle de 1 711,75 € est demandée à la commune. Le conseil donne son accord.

PROJET VAL D'YONNE – LE DOMAINE DES PRES HAUTS - PARTICIPATION COMMUNALE

Dans le cadre de la réalisation d'un lotissement par la Société NEXITY, Val d'Yonne Habitat a signé un contrat de réservation pour l'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de huit pavillons dans l'opération « Le Domaine des Prés Hauts ».

Val d'Yonne Habitat sollicite une participation communale à hauteur de 20 000 euros par logement sachant que le conseil général intervient financièrement directement auprès des communes à hauteur de 50 % sur la part communale.

La participation communale s'élèvera donc à 20 000 € x 8 logements, soit **160 000 €** dont **80 000 €** seront reversés par le conseil général.

L'organisation de construction de ces pavillons s'organiserait en 2 tranches, quatre pavillons livrés pour l'été 2008 et les quatre autres pour le printemps 2009.

Le conseil municipal : - **accepte** la participation demandée à hauteur de 20 000 euros par logement ; - **sollicite** la participation du conseil général à hauteur de 50 % de la participation communale ; - **autorise** le maire à signer toutes pièces se rapportant au projet.

DEMANDE DE SUBVENTION

Deux demandes sont parvenues en mairie à savoir :

- Centre de Formation d'Apprentis C.F.A polyvalent de Nevers-Marzy – 1 apprenti – le conseil **octroie** 76€
- Club du Foyer des Boisseaux : souhaite organiser un séjour en Ardèche du 29 mai au 1^{er} juin avec activités sportives et culturelles et demandé 226 € dont pour l'activité tir à l'arc 115 € et 111 € pour la visite du musée d'Aven d'Orgnac. Le conseil **alloue** les 226 euros, **rappelle** que des crédits sont inscrits au budget 2007.

48 AVENUE DE SAINT QUENTIN – VENTE A L'OPAC 89

L'ordonnance d'expropriation est rentrée après enregistrement aux Hypothèques, la commune est donc propriétaire du bien cadastré AM 113. En avril 2004, la commune s'est engagée à céder ladite parcelle à l'OPAC 89 sur la base de l'estimation du service du Domaine, pour la réalisation de logements sociaux. L'estimation s'élevait à **80 200 euros** dont 72 000 € de valeur vénale et 8 200 € d'indemnité de remploi.

Le conseil **maintient** l'estimation des Domaines comme prix de vente à OPAC 89 soit **80 200 euros**, **autorise** le maire à signer l'acte de vente devant notaire.

MAISONS FLEURIES 2006

Chaque année, la commune récompense des lauréats des maisons fleuries. Un bon d'achat est attribué aux premiers lauréats d'un montant variable en fonction du rang de 30 à 150 euros. Le coût du concours 2006, s'élève à 800 euros pour 18 bons délivrés. Le conseil **donne** son accord, **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget 2007.

MAISONS ILLUMINEES 2006

Chaque année, la commune récompense des lauréats des maisons illuminées. Un bon d'achat est attribué aux premiers lauréats d'un montant variable en fonction du rang de 35 à 100 euros. Le coût du concours des illuminations de décembre 2006, s'élève à 885 euros pour 19 bons délivrés. Le conseil **donne** son accord, **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget 2007.

EX CIGA – INTERETS MORATOIRES

La Commune avait sollicité la remise gracieuse des intérêts moratoires dus sur l'échelonnement du paiement de l'achat de l'ex-CIGA. Par courrier, le Ministère nous informe du rejet de notre demande.

DECLASSEMENT ET ALIENATION

Fossé lieudit « les Boisseaux » « Sommeville » et les « Prés Hauts » :

Le Conseil Municipal de la Commune de Monéteau,

Vu la délibération en date du 23 octobre 2006 décidant le déclassement et l'aliénation du fossé qui part de la placette rue des Roses jusqu'à la rue des Perrières, sur les sections cadastrales AY, AX, AW de 2 933 m², à détacher,

Vu le dossier d'enquête publique ouvert en mairie du 10 au 24 avril 2006,

Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

DECIDE

Article 1 : Est adopté le projet de déclassement du fossé sis aux lieudits « Derrière les Boisseaux », « Sommeville » et les « Prés Hauts » à détacher d'une surface de 2 933 m², et l'aliénation éventuelle au prix fixé de 10 euros le m².

Article 2 : Les droits des tiers sont exclusivement réservés.

Article 3 : Le maire est autorisé à signer tout document s'y rapportant.

Fossé et chemin vicinal N° 7 lieudit « Les Terres du Canada »

Le Conseil Municipal de la Commune de Monéteau,

Vu la délibération en date du 23 octobre 2006 décidant le déclassement et l'aliénation du fossé et du chemin vicinal n° 7 lieudit « Les Terres du Canada » de 1 085 m², à détacher,

Vu le dossier d'enquête publique ouvert en mairie du 10 au 24 avril 2006,

Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

DECIDE

Article 1 : Est adopté le projet de déclassement du fossé et du chemin vicinal n° 7 au lieudit « les Terres du Canada » à détacher d'une surface de 1 085 m², et l'aliénation au prix fixé de 10 euros le m².

Article 2 : Les droits des tiers sont exclusivement réservés.

Article 3 : Le maire est autorisé à signer tout document s'y rapportant.

Espace public lieudit « la Grande Sourée » :

Le Conseil Municipal de la Commune de Monéteau,

Vu la délibération en date du 11 décembre 2006 décidant le déclassement et l'aliénation d'un espace public au lieudit « La Grande Sourée » de 2 145 m², à détacher,

Vu le dossier d'enquête publique ouvert en mairie du 10 au 24 avril 2006,

Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

DECIDE

Article 1 : Est adopté le projet de déclassement de l'espace public à détacher d'une surface de 2 145 m², et l'aliénation au prix fixé de 7,62 euros le m².

Article 2 : Les droits des tiers sont exclusivement réservés.

Article 3 : Le maire est autorisé à signer tout document s'y rapportant.

RUE DES PRES HAUTS – ACQUISITION DE TERRAIN POUR LE PROLONGEMENT

Pour la réalisation du prolongement de la rue des Prés Hauts, la largeur du chemin communal étant insuffisante, il s'avère indispensable d'acquérir du terrain limitrophe nécessaire à l'emprise de la voie. Sont concernés les terrains suivants appartenant à la SNC AUXERRE MONETEAU:

AX 61 partie pour 155 m² au prix de 13,63 €/le m²

AX 98 pour 41 m² au prix de 14,00 €/le m²

AY 436 partie pour 9 m² au prix de 14,00 €/le m²

AY 438 partie pour 7 m² au prix de 14,00 €/le m², soit pour les 212 m² un prix total de 2 910,65 €

D'autre part, en ce qui concerne l'ancien fossé il est proposé un échange sans soulte de 165 m² en contre partie de la parcelle AX 100.

Le conseil *décide* l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de la voirie aux prix sus indiqués, *accepte* l'échange sans soulte de 165 m², *autorise* le maire à signer les actes d'acquisitions et d'échange, *rappelle* que des crédits sont ouverts au budget 2007.

ZONE D'ACTIVITES DE MACHERIN – Vente aux Autoroutes Paris Rhin Rhône

La Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône est intéressée par l'acquisition d'un terrain d'assiette de leur dépôt actuel de matériel. Le terrain est en accès direct avec le domaine autoroutier et n'est pas viabilisé, il est classé en zone II NAb du POS. La surface exacte sera déterminée par un document d'arpentage. Le conseil *accepte* de céder la surface d'emprise du dépôt actuel de la Société APRR, *fixe* le prix à 7,62 le m², *désigne* le cabinet Géomexpert pour établir le document d'arpentage, *autorise* le maire à signer la vente et toutes pièces s'y rapportant.

COMMISSIONS

Environnement du 11 avril : s'est retrouvée sur le site du Centre d'enfouissement des déchets à Pien, suite à la demande d'autorisation de passage sur les terrains communaux de l'établissement. Il est rappelé qu'un avis défavorable à une extension a été émis. La commission n'est pas favorable au passage des véhicules entre la zone d'extraction et de stockage. Le conseil entérine cette décision.

Sports et loisirs du 19 avril : examine les propositions reçues pour la remise en état de centre de loisirs. La proposition de l'entreprise FARO est retenue. Pour les illuminations de fin d'année, est retenu le même motif mais en bleu, pour le complément de la rue d'Auxerre.

Emplois du 2 mai : a reçu les candidats présélectionnés et fait le choix de deux agents pour le remplacement de deux agents partants aux services techniques.

TRAVAUX

Travaux de voirie 2007 : le dossier de consultation des entreprises est soumis au conseil. Il comprend les travaux retenus par la commission, avec la réfection du parking du Thureau en option.

Convention conseil général : le maire est autorisé à signer la convention à intervenir entre le conseil général et la commune sur la répartition des travaux incombant à chaque collectivité au niveau de la place de la mairie sur les routes départementales.

Place de la Mairie et de ses abords : la consultation est lancée. Le Conseil Général profitera de la fermeture du pont pour le repeindre.

Déviations de Monéteau : compte tenu du nombre de demande de déviation sollicitée, le conseil général sollicite une participation des collectivités. Le conseil est favorable à une participation financière de la commune.

Complexe culturel : le comité de pilotage s'est réuni le 9 mai et a redéfini avec l'AMO un nouveau projet avec une seule salle modulable, le chiffrage est attendu. Cette solution va générer une diminution du coût, le maintien du tennis couvert.

Maison médicale : le 9 mai, en présence de Maître Chantier, avec les professionnels de santé, l'OPAC 89 a présenté le coût financier du projet et des participations pour équilibrer le budget, ainsi qu'un projet de convention. Il ne faut plus compter sur des subventions possibles d'autre part le but final des professionnels de santé est différent, pour certains l'achat pour d'autres la simple location. Maître Chantier a explicité les différents montages financiers et leur incidence en fonction du but final. L'intérêt de la maîtrise d'ouvrage par la commune ne se justifie plus.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil ne préempte pas sur les dossiers présentés.

AFFAIRES DIVERSES

- **Rapport du centre d'enfouissement de Pien** : Le rapport annuel 2006 du Centre de Stockage de Déchets Ultimes de Pien est remis en mairie. L'exploitation du site commence en 1982. Une nouvelle zone est en cours d'exploitation depuis juin 2006. Le site a reçu 51 132 tonnes de déchets dont 33 578 T d'OM, 17 554 T de déchets industriels et 67 T de boues de station d'épuration. Le site a traité 4 384 tonnes de déchets inertes valorisables. Depuis 2001, la gestion des nuisances olfactives a permis une diminution des plaintes d'odeurs qui restent essentiellement concentrées sur les mois chauds. 2006 a vu, la mise en place de nouvelles actions de mise en sécurité et de plans d'actions avec l'organisation de « réunions riverains » et le renforcement de la communication vers l'extérieur.
- **Affaire Elite-Restauration/Commune** : l'affaire a été jugée le 26 mars 2007, la société Elite a été déboutée de l'intégralité de ses demandes et condamnée à payer la somme de 1 000 € et aux dépens. La Société Elite Restauration a fait appel du jugement le 13 avril 2007. Le conseil désigne Maître MENARD, avoué à Paris pour défendre les intérêts de la Commune.

- Contrat maintenance de l'ascenseur de la bibliothèque : un avenant conforme à la nouvelle réglementation en vigueur est soumis au conseil, sans modification des conditions financières actuelles. Le conseil autorise le maire à signer.
- L'Etablissement de soins polyvalent du Petit Pien : par courrier du 11 avril 2007, l'UGECAM confirme la reconstruction de l'établissement, demande qu'une solution provisoire d'assainissement soit prévue si la mise en service de l'Etablissement est antérieure à la réalisation de l'assainissement collectif, qu'une étude soit faite pour diminuer la dangerosité de la route et la mise en place d'un éclairage public.
- Café de la Place : demande, pour la période estivale, l'autorisation d'installer une terrasse sous le panneau interdiction de stationner face de l'entrée du bar. Autorisation accordée.
- Association e-bourgogne s'est constituée en G.I.P. à compter du 1^{er} janvier 2008, une cotisation sera demandée. Concerne la dématérialisation des actes.

INFORMATIONS

- Prochains conseils : lundi 11 juin 2007 et lundi 2 juillet 2007 à 20 h 15
- Elections législatives : confirmation des disponibilités pour les permanences des 10 et 17 juin 2007.
- Immeuble en Fête : l'OPAC 89 renouvelle l'animation aux HLM le Mardi 29 mai à partir de 18 h 45. Une animation est également prévue rue de la Liberté et au Carron.
- Vide grenier : le comité des Fêtes invite le conseil à l'apéritif Dimanche 20 mai à 11h sur les bords de l'Yonne.